



## ACADÉMIE DE MARTINIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Le valideur hiérarchique (VH1)

#### ❖ **Le rôle du valideur hiérarchique (VH1)**

Le valideur hiérarchique est le supérieur hiérarchique direct de l'agent. Il atteste la réalité du déplacement à prendre en charge. Son contrôle s'effectue notamment sur :

- Le motif du déplacement : *les agents ne doivent pas déclarer sur Chorus-DT leurs dépenses de stage ou formation, ni leurs dépenses de jury d'examen ou concours car elles sont imputées sur un autre budget et par un autre service. Le service qui traite ces frais est précisé sur la convocation.*

- Les dates de début et de fin, la nature des jours (ouvrables ou fériés).

- Le lieu de départ et de retour : *les déplacements effectués dans la commune de résidence administrative, familiale ou leurs communes limitrophes desservies par des moyens de transport publics de voyageurs ne sont pas pris en charge.*

- Le kilométrage effectué (référence MAPPY).

Suite à ces vérifications, le valideur hiérarchique valide ou «refuse » (*terminologie Chorus DT*) l'ordre de mission : la procédure est décrite dans le guide du valideur hiérarchique dans l'application CHORUS DT (annexe 3) disponible sur le site académique.

Cette validation vaut signature électronique. Il est donc nécessaire pour les missionnés de bien vérifier l'effectivité des trajets déclarés avant de demander la validation hiérarchique (en votre qualité de valideur hiérarchique, il convient de diffuser cette recommandation auprès des personnels placés sous votre autorité).

#### ❖ **Les valideurs hiérarchiques (VH1)**

- Le Secrétariat Général assure la validation des OM pour les personnels suivants:
  - ⇒ Le directeur du pôle expertises et soutien, M. Hennemann, assure la fonction de VH1 pour: Monsieur le doyen IEN ET-EG IO, Monsieur le doyen IA-IPR, Madame la DAASEN, la directrice de cabinet, la conseillère technique établissements vie scolaire, le médecin conseiller technique, l'infirmière conseillère technique, le responsable Mission Enseignement Supérieur, la chargée de mission politique de la ville/vie lycéenne, et enfin, les DRAFPIC, DRAREIC, DRAAC, DRANE, DRAIO, DRAJES, DRARI
  - ⇒ Le DRH, Monsieur Rodriguez, VH1, pour: le DRAFPEN, l'ISST et la conseillère de prévention.

➤ Les autres valideurs sont:

- ⇒ Pour les services académiques, chaque responsable de pôle assure la fonction de VH1 des directeurs et chefs de service missionnés relevant de son pôle
- ⇒ Monsieur le Doyen des IEN ET-EG IO pour les missions des IEN ET EG IO.
- ⇒ Madame la vice-Doyenne IA IPR pour les missions des IA IPR.
- ⇒ Madame la DAASEN pour les missions des IEN 1<sup>er</sup> degré
- ⇒ l'IEN de circonscription pour les missions des professeurs des écoles,
- ⇒ le directeur de CIO pour les mission de PsyEN,
- ⇒ le conseiller technique pour les missions des personnels relevant de son champ de compétence,
- ⇒ le chef d'établissement pour les missions des enseignants du second degré, etc

NB : Le valideur hiérarchique est la seule personne habilitée à valider ou «refuser» (*terminologie Chorus DT*) l'ordre de mission d'un agent. Cependant, en cas d'indisponibilité du supérieur hiérarchique, il est exceptionnellement prévu d'étendre l'habilitation à une personne ayant délégation de signature.

Il convient de faire cette demande de paramétrage d'habilitation au bureau des Missions, Déplacements et IFCR : [br.fraisdeplacements@ac-martinique.fr](mailto:br.fraisdeplacements@ac-martinique.fr)